



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agrée Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

9 rue Dulcie September – 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 – Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

Roland NIVET

Co-secrétaire national
et Porte-parole national.

roland.nivet@mvtpaix.org

secretariatnational@mvtpaix.org

06.85.02.87.14

Objet : Israël Palestine et demande d'audience

à Monsieur Gérard Larcher Président du Sénat,

copie aux responsables des groupes politiques

Monsieur Le Président,

Au nom du Mouvement de la Paix et en tant que Porte-parole National de ce mouvement, nous attirons et j'attire solennellement votre attention sur la situation en Israël et Palestine.

Dès le 9 octobre dans un premier communiqué nous avons " condamné fermement les attaques des commandos du Hamas contre les populations civiles israéliennes" et fait un certain nombre de propositions tout en rappelant un certain nombre de réalités. (Note1)

Le 13 octobre nous nous sommes adressés au Président de la République (note2). Et récemment le 23 octobre nous avons à nouveau attiré son attention à travers une lettre ouverte (note 3).

C'est pourquoi au vu de la catastrophe humanitaire qui se déroule aujourd'hui à Gaza sous nos yeux, nous vous formulons une requête s'appuyant sur la dernière résolution de l'Onu.

Nous rappelons que le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, a déclaré le 27 octobre 2023 « *Le système humanitaire à Gaza risque un effondrement total avec des conséquences unimaginables pour plus de deux millions de civils. Alors que les bombardements s'intensifient, les besoins deviennent énormes et critiques.....Nous devons répondre aux attentes et aux besoins essentiels des civils à Gaza. Une aide humanitaire vitale, à savoir de la nourriture, de l'eau, des médicaments et du carburant, doit parvenir rapidement à tous les civils, en toute sécurité et en quantité suffisante.*

.....Je salue le consensus grandissant autour d'une pause humanitaire et réitère mon appel à un cessez-le-feu humanitaire, à la libération sans condition de tous les otages et à la fourniture d'une aide vitale en quantité suffisante. La misère croît de minute en minute. Sans un changement fondamental, la population de Gaza risque une avalanche de souffrances humaines sans précédent. **Chacun doit assumer ses responsabilités. Nous sommes à un moment de vérité. L'histoire nous jugera. »**

En écho à cet appel, l'Assemblée Générale des Nations unies a adopté le 27 octobre une résolution par laquelle elle se déclare « *vivement préoccupée par la dernière escalade de la violence depuis l'attaque du 7 octobre 2023 et par la grave dégradation de la situation dans la bande de Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël* ». L'Assemblée générale a demandé une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue, menant à la cessation des hostilités...et demande également « *l'annulation de l'ordre donné par « Israël, Puissance occupante », aux civils palestiniens et au personnel des Nations Unies, ainsi qu'aux travailleurs humanitaires et médicaux, d'évacuer toutes les zones de la bande de Gaza situées au nord de Gaza et de se réinstaller dans le sud de la bande de Gaza* ».

Le Mouvement de la Paix apprécie ces déclarations. Encore faut-il que les Etats qui ont voté la résolution, **dont la France**, prennent toutes les décisions et mettent en œuvre les actions politiques et diplomatiques nécessaires pour obtenir la mise en œuvre des dispositions de cette résolution.

Face à cette situation nous assumons notre responsabilité à notre niveau en tant qu'association nationale agissant pour la Paix au plan mondial et au proche et moyen orient **pour une paix juste et durable entre israéliens et palestiniens** en participant à des actions citoyennes (manifestations, rassemblement, prises de position, alertes des élus etc).

Eu égard aux responsabilités qui vous incombent nous **nous vous demandons** non seulement d'agir pour la réalisation des actions urgentes mentionnées ci-dessus (A. Gutters et résolution de l'ONU en termes de cesser le feu humanitaire), **mais aussi d'ouvrir des perspectives pour une paix juste et durable entre palestiniens et israéliens en agissant et en vous exprimant pour la reconnaissance immédiate de l'Etat de Palestine à côté d'Israël conformément au vote du Parlement français en décembre 2014. (Voir résolution ci-après (adoptée par 493 votes favorables contre 297).**

Nous vous transmettons également à titre d'information la déclaration du Mouvement Peace Now en Israël et une note d'information rendant compte d'une rencontre du Mouvement de la Paix avec le Président de l'Autorité Palestinienne en mars 2002.

Je sollicite après de vous une audience qui permettrait, à une délégation de 3 ou 4 responsables du Mouvement de la Paix de développer notre argumentation.

je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier et aux sollicitations dont il est porteur.

Pour Le Mouvement de la Paix

Roland Nivet Co-secrétaire national et Porte-parole, le 31 octobre 2023

Rappels des Déclarations nationales du Mouvement de la Paix

Note 1 : 9 octobre : <https://www.mvtpaix.org/wordpress/israel-palestine-la-necessite-dun-cessez-le-feu-immediat-de-lenvoi-dune-force-dinterposition-de-lonu-et-dune-solution-politique-a-deux-etats/>

note 2 : 17 octobre : <https://www.mvtpaix.org/wordpress/au-nom-de-notre-humanite-commune-a-gaza-et-ailleurs-paix-et-protection-des-populations-civiles-arretez-les-guerres-immediatement/>

note 3 : Lettre au président de la République

<https://www.mvtpaix.org/wordpress/israel-palestine-lettre-au-president-de-la-republique/>

ASSEMBLÉE NATIONALE- 2 décembre 2014

RÉSOLUTION portant sur la **reconnaissance** de l'**État** de **Palestine**.

L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la teneur suit : numéro : 2387.

Article unique

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 136 du Règlement,

Affirme sa volonté de concourir à l'effort international de paix au Proche-Orient ;

Constatant la volonté des peuples israélien et palestinien de vivre en paix et en sécurité ;

Constatant l'échec des tentatives de relance du processus de paix engagées depuis 1991 entre Israéliens et Palestiniens par la communauté internationale ;

Constatant les menaces pesant sur la solution des deux États, et notamment la poursuite illégale de la colonisation dans les territoires palestiniens qui mine la viabilité même d'un État palestinien, malgré les capacités institutionnelles dont s'est dotée l'Autorité palestinienne et la reconnaissance que lui a accordée l'Assemblée générale des Nations Unies ;

Constatant la montée des tensions à Jérusalem et en Cisjordanie, qui menace d'engendrer un nouveau cycle de violence néfaste pour l'ensemble des populations de la région ;

1. Souligne que le *statu quo* est intenable et dangereux car il nourrit les frustrations et la défiance croissante entre les deux parties ;

2. Souligne l'impératif d'une reprise rapide des négociations entre les parties selon des paramètres clairs et un calendrier déterminé ;

3. Affirme l'urgente nécessité d'aboutir à un règlement définitif du conflit permettant l'établissement d'un État démocratique et souverain de Palestine en paix et en sécurité aux côtés d'Israël, sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem pour capitale de ces deux États, et fondé sur une reconnaissance mutuelle ;

4. Affirme que la solution des deux États, promue avec constance par la France et l'Union européenne, suppose la reconnaissance de l'État de Palestine aux côtés de celui d'Israël ;

5. Invite le Gouvernement français à reconnaître l'État de Palestine en vue d'obtenir un règlement définitif du conflit.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 2 décembre 2014.